L'Entre-Guillemets, (

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC



LE PIIA EXPLIQUÉ 10

RÉCEPTIONS OU ÉVÉNEMENTS 13 SPÉCIALIX

CALENDRIER DES ACTIVITÉS JUIN ET JUILLET 19



Site Internet | www.fossambault-sur-le-lac.com

Mot du MAIRE

www.fossambault-sur-le-lac.com





Pour recevoir une version électronique de « L'Entre-Guillemets ». veuillez vous abonner directement via le site Web de la Ville :

« L'ENTRE-GUILLEMETS »

COMITÉ DE TRAVAIL

Isabelle Houde, responsable des loisirs, culture et vie communautaire

Céline Gilbert. secrétaire de direction et greffière adjointe

Jacques Arsenault, directeur général, trésorier et greffier

Jean Laliberté, maire

Hélène Thibault. conseillère municipale CONCEPTION GRAPHIQUE. MONTAGE ET **IMPRESSION** Graphica impression

DÉPÔTS LÉGAUX Bibliothèque nationale du Québec Bibliothèque et Archives Canada ISSN 1927-4602. ISSN 1927-4629

TIRAGE 1 200 exemplaires Chères citoyennes, Chers citoyens,

Avec le mois de juin arrive la période annuelle où notre population atteint plus ou moins 5 000 résidants, sans compter les visiteurs et les utilisateurs du camping de la Plage Lac Saint-Joseph. Je vous rappelle que nous mettons tout en oeuvre pour répondre aux besoins estivaux de tous. En ce sens, je vous invite à consulter le calendrier des activités sur le site Internet de la Ville à l'onglet « Communauté et loisirs » et sur les babillards dans les abris postaux.

ÉLECTIONS MUNICIPALES LE 3 NOVEMBRE 2013

Récemment, le conseil analysait son fonctionnement en regard des années de gouvernance et s'interrogeait sur le suivi à effectuer pour un prochain mandat. Unanimement, le conseil m'a recommandé de continuer à oeuvrer à la mairie avec l'équipe en place, et fort de l'avis de citoyens, je vous informe que je soumettrai ma candidature pour le 3 novembre prochain sous la bannière de l'équipe Laliberté. Malheureusement, Mme Kathleen Dawson Laroche, conseillère du district no 6, nous a signifié son intention de ne pas se représenter, pour des raisons personnelles. Je tiens à la remercier pour le temps consacré à nos citoyens et pour ses prises de position afin d'aider les familles. Le président des élections est déjà avisé verbalement de ma décision et nous compléterons la documentation pertinente dès qu'elle sera rendue disponible.

M. ÉRIC CAIRE, DÉPUTÉ

Le 13 mai dernier, nous recevions confirmation du bureau de M. Éric Caire, député de la Peltrie, de l'octroi d'une subvention de 34 532 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal. Par ce geste, M. Caire tient sa promesse de nous aider de façon concrète, promesse faite lors de nos rencontres de travail. En parallèle, sachez que dans les années antérieures, nous recevions du député de Portneuf un montant de 8 000 \$ qui fut bonifié à 10 000 \$ pour les deux dernières années.

Merci M. Caire pour le suivi effectué et l'aide apportée!



ERRATUM

Lors du montage de « L'Entre-Guillemets » du mois de mai, le nom de famille de M. le Maire, Jean Laliberté, a malheureusement été omis en page 5 et nous tenons à nous en excuser.

PROCHAINE PARUTION

22 juillet 2013 Date de tombée : 26 juin 2013

À noter que le genre masculin est utilisé dans ce document dans le but d'alléger le texte.

Mot du **MAIRE**



JOURNÉE DE L'ARBRE

Le 1^{er} juin dernier, à l'instar des autres années, nous avons remis plusieurs arbres aux citoyens désireux de reboiser leur terrain. Par ce geste que vous effectuez, vous nous aidez à conserver un couvert forestier digne d'un lieu de villégiature. De plus, vous limitez les effets du ruissellement des eaux de pluie et protégez le lac. Merci pour vos efforts et vos préoccupations pour protéger l'environnement!

M. MICHEL POITRAS, CURÉ

Récemment, j'apprenais le départ de M. Michel Poitras, curé de notre paroisse. En effet, il m'annonçait sa nomination à titre de supérieur du Grand Séminaire de

Québec. Je tiens à le remercier, au nom de la population de Fossambault-sur-le-Lac, pour son implication dans notre communauté chrétienne, et à le féliciter pour sa nomination.

Bonnes Célébrations des Fétes de la Saint-Jean-Baptiste et de la Confédération.

Le maire,

All

Jean Laliberté



VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



Jean Laliberté Maire de Fossambault-sur-le-Lac



Pierre Hallé District #1 Urbanisme Environnement



Hélène Thibault
District #4
Communications
Ressources humaines
Maire suppléant



Jim O'Brien
District #2
Travaux publics
Plage et sécurité
municipale
Gestion des matières
résiduelles



Jean Perron District #5 Finances Grands travaux d'infrastructures Sécurité civile



Michael Tuppert
District #3
Loisirs
Vie communautaire



Kathleen Dawson Laroche District #6 Patrimoine et Culture



Mot du DIRECTEUR GÉNÉRAL



NOMINATION AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Je suis heureux de vous informer que nous avons procédé à l'embauche de M. Vincent Bilodeau à titre d'opérateur des réseaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux. M. Bilodeau possède un diplôme spécialisé en traitement de l'eau et a œuvré, au cours des années, pour une entreprise s'occupant de l'entretien des réseaux d'aqueduc et assainissement des eaux de plusieurs villes.

Sous la supervision de M. Carl Côté, opérateur senior des réseaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux, M. Bilodeau est entré en fonction le 27 mai dernier. Son embauche fait partie d'un plan d'ensemble de restructuration de nos effectifs. On se rappellera qu'à cet effet, un poste de journalier temps plein avait été récemment aboli.

LIMITES DE VITESSE

Comme à chaque printemps, je reçois plusieurs appels téléphoniques et courriels de contribuables qui se plaignent de la vitesse excessive des automobilistes sur les routes de la municipalité. Nous faisons donc appel à votre sens du civisme afin de respecter les limites établies. De plus en plus de jeunes familles viennent s'établir dans notre belle région, d'où la présence plus nombreuse d'enfants. Soyons donc plus vigilants.

MISE À JOUR DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Nous vous avions présenté, lors de la préparation du budget, le plan triennal d'immobilisations de la Ville. Ce plan fait état des principaux investissements qui seront effectués au cours des années 2013-2014-2015. Je vous propose donc une mise à jour de la situation actuelle en ce qui a trait aux travaux municipaux prévus cette année et de ceux déjà amorcés.

Étangs aérés

Près de 90 % des travaux de réaménagement des étangs aérés ont été réalisés en 2012. L'entrepreneur procède présentement aux essais finaux des différents systèmes ainsi qu'à la correction des dernières déficiences. Le tout devrait être complètement effectif vers la fin du mois de juin.

Réaménagement du parc sportif

Même si nous n'avons pas traité de ce dossier au cours des derniers mois, celui-ci est toujours actif. Il s'agit de réaménager le parc sportif situé à l'entrée de la Ville, sur la rue des Étangs, afin qu'il respecte les normes gouvernementales actuelles. Une demande de subvention a été présentée au ministère de

l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, phase II. En raison de la tenue des dernières élections, les crédits dans ce programme avaient été « gelés », d'où les retards dans le traitement des demandes. Le bureau du député Éric Caire collabore étroitement avec nous dans le suivi de ce dossier.

 Bouclage des réseaux d'aqueduc dans le secteur de la route de Fossambault et sur certaines rues du Domaine de la Rivière-aux-Pins (DRAP)

Nous avons retardé quelque peu les appels d'offres dans ces dossiers afin de procéder à un seul appel d'offres commun. Cela nous permettra certaines économies d'échelle puisque nous ferons affaires avec un seul entrepreneur. L'appel d'offres sera publié au début de l'été pour des travaux réalisés dès l'automne.

 Construction d'un abri postal et réaménagement de l'intersection de la route de Fossambault et chemin du Sommet

Au moment où vous lirez ces lignes, la construction de l'abri postal situé à l'intersection de la route de Fossambault et du chemin du Sommet devrait être complétée. Grâce à une subvention de 36 000 \$ provenant du député Éric Caire et du Programme d'amélioration au réseau routier municipal, nous profiterons de l'occasion pour reconfigurer ladite intersection. Les travaux devraient être terminés au plus tard à la mi-juillet.

Pavage de routes

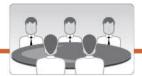
Un montant de 100 000 \$ a été prévu pour paver quelques parties de routes endommagées et pour reprofiler les fossés à certains endroits. Les pluies torrentielles du début du mois ont causé des dommages très importants aux accotements et aux fossés de la Ville et ont fait en sorte d'engager une bonne partie de ce budget.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour toute information supplémentaire.

Bon été!

Le directeur général,

Jacques Arsenault



Mot du CONSEIL MUNICIPAL



Bonjour,

La Ville de Fossammbault-sur-le-Lac, par le biais de ses organismes partenaires, tente de vous surprendre, d'année en année, afin de vous offrir une multitude d'activités, tant pour les enfants que pour les adultes. Que ce soit pour un événement culturel, social ou sportif, et par leur dynamisme, les organismes vous ont programmé plusieurs activités qui sauront vous plaire cet été.

Afin de mieux planifier vos sorties à Fossammbault-sur-le-lac pour la période estivale, voici quelques dates importantes à mettre à votre agenda :

- 27 juillet 50° Anniversaire de la fondation du Club Nautique de Fossambault (CNF), organisme de loisirs, partenaire de la municipalité. Une soirée-spectacle est à l'horaire. Cartes en vente auprès de la CNF.
- 3 août Tournoi de golf. Activité bénéfice organisée par le Comité de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac au Club de golf du Lac St-Joseph.
- 17 août
 Fort du succès de l'Événement Découverte l'an dernier, la municipalité de Fossambault-sur-le-Lac organise, en collaboration avec plusieurs organismes, la « Fête des Voísins ». Au cours de cette journée, plusieurs activités sont prévues pour les jeunes et les moins jeunes, suivies d'un souper avec DJ en début de soirée, et d'un feu d'artifice sur le lac pour couronner cet événement.

Pour en savoir plus sur les activités et dates d'événements qui auront lieu sur notre territoire, je vous invite à consulter « L'Entre-Guillemets », le site Internet ainsi que les affiches aux abris postaux.

Cet été, c'est chez nous que ça se passe. Bon été à tous!

Mike Tuppert, conseiller, district no 3 Responsable des loisirs





Recevez dans votre courriel les alertes et avis importants concernant la municipalité

• • Alertes citoyen ○ · · · · · Abonnez-vous!

www.fossambault-sur-le-lac.com



RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 4 JUIN 2013

Résolution 98-06-2013
Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2013

Résolution 99-06-2013 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 31 mai 2013

Résolution 100-06-2013
Autorisation de paiement /
Litige avec Les Excavations
Lafontaine inc. / Réfection
des infrastructures
souterraines des secteurs
Le Plateau et protection des
puits / Poste des Mélèzes

Résolution 101-06-2013
Autorisation de paiement
/ Déplacement d'une ligne
aérienne dans le cadre des
travaux de mise aux normes
des étangs aérés /
Hydro-Québec

Résolution 102-06-2013 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

Résolution 103-06-2013 Dérogation mineure face au 7001, route de Fossambault, lot numéro 690-5

Résolution 104-06-2013 Dérogation mineure au 309, rue du Carrefour, lot numéro 861-185

Résolution 105-06-2013 Dérogation mineure au 6155, route de Fossambault, lots numéros 683-1 et 682-9-A-1

Résolution 106-06-2013 Dérogation mineure au 38, avenue de la Rivière, lot numéro 901-303 Avis de motion Règlement abrogeant le Règlement numéro 2003-04-7775 sur les alarmes et systèmes d'alarmes

Résolution 107-06-2013 Participation au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

Résolution 108-06-2013
Mandat pour services
professionnels en ingénierie
/ Étude de faisabilité pour le
raccordement d'un nouveau
poste de pompage sur la
conduite de refoulement
existante du poste de Plage
Lac St-Joseph / CIMA +

Résolution 109-06-2013
Renouvellement de l'entente
« Services aux sinistrés » /
Croix-Rouge canadienne

Résolution 110-06-2013
Dépôt de candidature /
Demande de subvention
dans le cadre du
Programme d'infrastructures
Québec-Municipalités
(PIQM), Volet 5.1 /
Reconstruction de la salle
communautaire et de l'hôtel
de ville

Résolution 111-06-2013 Demande d'aide financière / Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2013-2014

Résolution 112-06-2013 Embauche d'un inspecteur en bâtiments / poste temporaire

Bonnes célébrations de la Fête nationale du Québec et de la Fête du Canada

Veuillez prendre note que les bureaux de l'hôtel de ville seront fermés les lundi 24 juin et 1er juillet



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

RÈGLEMENT NUMÉRO 10620-2013 CONCERNANT LA GESTION DES ANCRAGES DE LA MARINA-À-TANGONS, SECTEUR DU QUAI / DES DÉRIVEURS

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Fossambaultsur-le-Lac tenue le 7 mai 2013 à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, à laquelle étaient présents :

Son Honneur le Maire : Monsieur Jean Laliberté

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Pierre Hallé, conseiller, district no 1 Jim O'Brien, conseiller, district no 2 Michael Tuppert, conseiller, district no 3 Hélène Thibault, conseillère, district no 4

Formant quorum des membres du conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire, monsieur Jean Laliberté;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac possède, à titre de locataire et en vertu d'un bail numéro 9596-20 intervenu avec le ministère de l'Environnement du Québec, une plage submergée au lac St-Joseph;

ATTENDU QUE la municipalité entend assurer la protection de ce site qui connaît, depuis des années, un achalandage croissant;

ATTENDU QUE la municipalité désire encadrer et gérer l'utilisation de la partie submergée du site;

ATTENDU QUE la Ville désire permettre l'installation de tangons sur la partie submergée du site prévue à cette fin et de nommer celle-ci: « Marina-à-Tangons »;

ATTENDU QUE la municipalité désire confier la gestion des tangons sur son site à un comité de citoyens;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac possède, à titre de propriétaire, une plage sèche (lots numéros 464-1 et 465-1) adjacente à la plage submergée;

ATTENDU QUE cette plage municipale constitue un attrait important qui a motivé plusieurs citoyens dans leur choix de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac comme lieu de résidence:

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac est régie par la Loi des Cités et Villes (L.R.Q., c. C-19) et que la *Loi sur les Compétences municipales* (L.R.Q., c C47-1) lui permet de régir ;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance du conseil municipal tenue le 5 février 2013:

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture:

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter le Règlement numéro 10620-2013 concernant la gestion des ancrages de la Marina-à-Tangons, secteur du Quai / des Dériveurs:

Que le conseil municipal de Fossambault-sur-le-Lac ordonne et statue ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent Règlement.

Article 2

Chaque propriétaire d'un tangon sur le site, composé d'une bouée et d'un ancrage, doit également être propriétaire de l'embarcation qui y est ancrée. Le tangon doit être utilisé exclusivement par ledit propriétaire.

Article 3

Le propriétaire d'un tangon doit également être propriétaire d'un immeuble, excluant un terrain vacant, sur le territoire de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac.

Article 4

Nonobstant l'article 3, un locataire d'immeuble, dont le propriétaire possède un tangon sur le site, peut avoir accès audit tangon en présentant à la Ville un bail signé d'une durée minimale de deux mois. Le propriétaire doit transférer son droit pour la durée complète du bail. Un seul transfert de droit est permis annuellement.

Article 5

Chaque nouvelle demande pour un tangon doit être obligatoirement précédée par l'obtention d'une vignette d'embarcation avec preuve d'assurance auprès de la Ville. Cette demande doit être approuvée par le *Comité de gestion des tangons* qui décidera de l'emplacement du tangon sur le site.

Article 6

Nonobstant l'article 4, les propriétaires actuels d'un tangon sur le site, et qui respectent les dispositions des articles 2 et 3, conservent leur droit d'usage.

Article 7

Seules les bouées dûment identifiées et fournies par la Ville seront autorisées sur le site.

Article 8

Un maximum de quatre-vingt-dix-neuf (99) tangons sera permis sur le site, secteur du Quai / des Dériveurs.

Article 9

Chaque tangon doit respecter les normes de sécurité et de visibilité recommandées et établies par la Ville de Fossambault-sur-le-Lac.

Article 10

Chaque propriétaire a la responsabilité de son ancrage et de sa bouée. Il ne sera pas permis à un propriétaire de ne pas utiliser son ancrage et sa bouée pour plus d'une saison, à défaut de quoi il sera saisi par la Ville et mis en disponibilité pour un autre requérant.

Article 11

Tous les tangons disponibles doivent être utilisés avant l'ajout d'un tangon additionnel.

Article 12

Chaque propriétaire a la responsabilité de replacer son ancrage et sa bouée à leur emplacement prédéterminé s'ils sont déplacés par le vent, la glace ou autre phénomène.

Article 13

La Ville peut, en tout temps et sur recommandation du *Comité* de gestion des tangons, déplacer ou enlever un tangon s'il juge que ce dernier n'est pas conforme ou nuit à la sécurité et au bon fonctionnement de l'ensemble des usagers.

Article 14

Lorsque la limite de quatre-vingt-dix-neuf (99) ancrages est atteinte, l'attribution d'un tangon est effectuée par le biais d'une liste d'attente de requérants intéressés, selon le principe du « premier inscrit, premier choisi ». Cette liste est gérée par la Ville.

Article 15

Lorsqu'il y a vente d'un immeuble au sens de l'article 3, le tangon ne peut pas être transféré au nouvel acquéreur; il doit être cédé à la Ville pour être mis en disponibilité pour un autre requérant et ce, selon les dispositions de l'article 13.

Article 16

Chaque propriétaire, incluant la Ville de Fossambault-sur-le-lac, a droit à un tangon. Cependant, si la capacité maximale de quatre-vingt-dix-neuf (99) tangons n'est pas atteinte, le propriétaire d'un tangon peut être autorisé temporairement à utiliser un deuxième tangon en effectuant une demande au *Comité de gestion des tangons*. Une révision annuelle est effectuée par ledit comité.

Dans le cas où la capacité maximale est atteinte et qu'un nouveau requérant désire obtenir un tangon, le propriétaire d'un deuxième tangon doit mettre celui-ci à la disposition du *Comité de gestion des tangons*. S'il y a plus d'un propriétaire de deux tangons, la règle du « dernier arrivé, premier sorti » est appliquée.

Article 17

Un tangon ne peut recevoir qu'une seule embarcation.

Article 18

Aucune circulation, aucune activité de quelque nature que ce soit n'est tolérée sur le site entre 24 h et 6 h.

Article 19

Chaque propriétaire a la responsabilité de son ancrage et de sa bouée ainsi que des dommages que ces derniers peuvent lui occasionner ou occasionner à des tiers. La Ville se réserve le droit de réclamer trois cent dollars (300 \$) au propriétaire pour toute perte ou bris survenu à la bouée.

Article 20

Tout manquement aux règles décrites au présent Règlement peut entraîner l'éviction d'un propriétaire de tangon du site, et la saisie de l'ancrage et de la bouée.

Article 21

Le présent Règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Fossambault-sur-le-Lac, ce 7° jour de mai 2013.

Avis PUBLICS





PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 2 juillet 2013, à 19 h 30, au 145, rue Gingras, à la salle communautaire Le Bivouac, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant le lot 861-24, adjacent au sud-ouest au 5, rue des Frênes.

La dérogation vise à permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à 2 mètres de la ligne arrière du lot et à 3,50 mètres de la ligne avant du lot alors que la norme réglementaire pour la marge de recul arrière d'un bâtiment principal dans la zone 47-H est de 7,5 mètres et pour la marge de recul avant de 6 mètres. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 4.1 du Règlement de zonage 2007-01-9125 et ses amendements.

De plus, la dérogation vise à permettre l'implantation d'un garage isolé à 1 mètre de la ligne latérale, alors que la norme réglementaire pour la marge de recul latérale d'un garage isolé est de 1,5 mètre. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 7.2.3.2 du Règlement de zonage 2007-01-9125 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 17e jour de juin 2013.

Jacques Arsenault, greffier



PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 2 juillet 2013, à 19 h 30, au 145, rue Gingras, à la salle communautaire Le Bivouac, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 50, rue du Quai, et désigné sous les lots numéros 466-79, 466-80 et 466-81.

La dérogation vise à permettre l'agrandissement du bâtiment principal à 4,85 mètres de la ligne avant du lot, alors que la norme réglementaire de la marge avant d'un bâtiment principal dans la zone 23-H est de 6 mètres. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 4.1 du Règlement de zonage 2007-01-9125 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 17e jour de juin 2013.

Jacques Arsenault, greffier



AVIS DE PROMULGATION

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ

QUE le conseil municipal a adopté le Règlement suivant lors de l'assemblée régulière tenue le 2 avril 2013 :

« Règlement numéro 10690-2013 décrétant un emprunt maximal de 230 000 \$ pour l'acquisition du lot 467-7-11 du cadastre de Sainte-Catherine ».

QUE ledit Règlement a reçu toutes les approbations requises selon la loi.

QUE ledit Règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 31 mai 2013.

Jacques Arsenault, greffier



Mot du SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

LE PIIA EXPLIQUÉ

Suite à l'adoption du nouveau plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), ce mois-ci et les mois à venir, nous vous présenterons les divers secteurs maintenant assujettis au règlement. Ils vous seront expliqués selon leurs aspects, leurs particularités propres, l'esprit du lieu et ce que l'on cherche à conserver et à mettre en valeur.

La première zone présentée est celle du **bord du lac** qui se divise en deux secteurs (1A et 1B). Ce secteur est délimité par le lac Saint-Joseph, la rue des Dériveurs, la rue Gingras, la route de Fossambault, la rue Lamothe (1A) ainsi qu'une section à l'extrémité nord de la municipalité à la limite de la Ville de Lac-Saint-Joseph (1B). Le chemin Winfield, la rue du Belvédère, la rue Kelly, la rue des Fougères et le chemin Montreuil sont également inclus dans ce secteur.

Le secteur Bord-du-Lac possède un caractère très particulier. Il fait partie des premiers lieux d'occupation du territoire à des fins de villégiature. C'est donc dans ce secteur que l'on retrouve la plus grande concentration de bâtiments patrimoniaux. La dénivellation naturelle des terrains, de la rue vers le lac, ainsi que le couvert arboricole ont permis aux villégiateurs d'implanter leurs bâtiments afin de profiter d'une certaine intimité et de vue sur le lac.

Bien que l'on retrouve encore de petits chalets, ce secteur comprend des bâtiments de plus grand gabarit en raison des grands terrains sur lesquels ils sont implantés.

Le caractère de villégiature du milieu est généralement respecté par l'emploi de matériaux naturels : pierre pour le soubassement et les cheminées, murs extérieurs revêtus de bois (bardeaux de cèdre ou planches horizontales), ouvertures, saillies et décor en bois. On retrouve rarement plus de deux matériaux différents sur un même bâtiment. De même, les couleurs respectent le caractère patrimonial selon le principe de contraste clair/obscur : blanc ou couleur pâle pour les murs, accents de couleurs contrastantes pour les portes et fenêtres, l'encadrement des ouvertures, les éléments de décor et la toiture. Aussi, on retrouve souvent l'inverse, soit des murs de couleurs avec les éléments architecturaux peints en blanc.

Le volume de chacune des résidences est généralement bien articulé et muni de galeries et de vérandas qui sont typiques de l'architecture de villégiature. L'ornementation des maisons de villégiature est quant à elle réduite à sa plus simple expression : encadrement autour des ouvertures, planches cornières, garde-corps décoratifs qui sont souvent soulignés par des couleurs contrastantes. Quelques maisons possèdent un décor plus élaboré, mais il s'agit d'exception. Finalement, les aménagements tendent vers le naturel. Cela contribue au caractère de villégiature.



Tout projet de construction ou de rénovation pour ce secteur doit être présenté pour être analysé selon des critères précis visant à conserver et mettre en valeur les caractéristiques mentionnées plus haut.



LE PIIA EXPLIQUÉ (suite)

CRITÈRES SPÉCIFIQUES

1º L'aménagement du terrain

- a) Assure une préservation sur le terrain d'aires de végétation naturelle intègre, incluant les étages herbacés, arbustifs et arborescents;
- b) Respecte la topographie naturelle du site, limitant les travaux de remblai et de déblai;
- c) Maintiens, le long du lac Saint-Joseph, une bande riveraine plus importante que la largeur prescrite par la réglementation;
- d) Évite des aménagements à caractère urbain (plantes non indigènes, grandes pelouses, etc.) en privilégiant, dans la mesure du possible, la conservation du site à l'état naturel;
- e) Met en place des aménagements paysagers et des matériaux qui se fondent dans le milieu naturel (ex.: espèces indigènes, végétation étagée, etc.);
- f) Minimise l'emploi de murets et de murs de soutènement et, advenant la nécessité d'en construire, utilise des matériaux et des teintes qui s'harmonisent au milieu.

2° L'implantation du bâti

- a) S'insère harmonieusement à l'intérieur du cadre bâti avoisinant;
- b) Préserve l'intimité des résidants sur les terrains;
- c) Préserve les percées visuelles vers le lac Saint-Joseph à partir de la voie publique.

3° L'architecture :

- a) Pour le bâtiment principal, le projet :
- Rappelle les caractéristiques du secteur par la volumétrie, le gabarit, les matériaux, les ouvertures, les ornementations, et les saillies:
- Intègre des éléments de saillies tels perron, galerie, porche, etc., en accord avec le style architectural préconisé;
- Conserve des éléments d'ornementation empreints de sobriété et qui respectent le caractère des lieux;
- Protège, par la hauteur et l'orientation des bâtiments, les différents points de vue d'intérêt à partir de la voie publique;
- Privilégie les ouvertures orientées vers le lac Saint-Joseph et évite les murs « aveugles »;
- Favorise une intégration harmonieuse des bâtiments à l'intérieur du cadre paysager naturel;
- Met en valeur, au moyen des matériaux utilisés, le caractère champêtre de ces secteurs, notamment par l'emploi de teintes sobres qui s'intègrent au milieu naturel;
- Limite à deux le nombre de matériaux de revêtement extérieur (excluant la toiture) et circonscrit la pierre aux parties basses du bâtiment.
- b) Pour un bâtiment accessoire ou complémentaire, le projet :
- Met en place une architecture qui s'apparente (s'intègre bien) à celle du bâtiment principal;
- Privilégie des garages détachés et éloignés du bâtiment principal de manière à limiter la formation d'un « mur bâti » en façade du lot;
- Rappelle, par le choix des matériaux et les teintes, le bâtiment principal.

Les feux à ciel ouvert

Étant dans un lieu de villégiature, il n'est pas rare de voir ou de sentir l'odeur de feux de camp. Cette activité est autorisée sur le territoire. Toutefois, certaines normes s'appliquent et nous vous invitons à faire appel à vos notions de bon voisinage afin de limiter les inconvénients que cette activité extérieure peut générer.

Ainsi, il est autorisé d'allumer ou de maintenir allumé un feu dans un endroit privé lorsque l'on respecte les conditions suivantes :

- Le feu de bois doit être ceinturé de pierres ou effectué à l'intérieur d'un foyer spécialement conçu à cet effet;
- Un espace minimal de 2 mètres doit être laissé libre entre le foyer et les lignes latérales ou arrière du terrain sur lequel il est situé;
- Un espace minimal de 5 mètres doit être laissé libre entre le foyer et tout bâtiment;
- Un périmètre de protection de 3 mètres est exigé entre la base du

- foyer et la projection verticale des branches des arbres avoisinants;
 Les feux de feuilles durant la saison automnale sont autorisés à la
- condition que ces feux soient effectués dans un contenant;
- En tout temps, les feux doivent être sous surveillance d'un adulte et ne doivent causer aucun ennui au voisinage ou à une partie de celui-ci.

Il est interdit à toute personne de faire un feu à ciel ouvert lorsque l'indice d'inflammabilité est extrême, tel qu'annoncé par la Société de conservation de la région de Québec-Mauricie ou par toute autre autorité compétente.

Les personnes ressources à constater pour une infraction par rapport aux feux extérieurs sont :

La Sécurité municipale (Gardium) : 418 808-8344 Service d'urbanisme : 418 875-3133 poste 245

Le Service de l'urbanisme et de l'environnement

Mot du SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Comme vous le savez, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a mandaté la firme CIMA+ afin de procéder à la détection des résidences qui rejettent des eaux illicites dans le réseau d'égout de la Ville. Un premier mandat visait les secteurs Le Plateau et Domaine de la Rivière-aux-Pins (DRAP). Suite au rapport présenté à la municipalité par cette firme, nous avons constaté que plusieurs résidences rejettent l'eau dans notre réseau.

Une liste des propriétés fautives a été établie et des visites systématiques ont débuté lors de la fin de semaine du 1^{er} juin. Ces visites se poursuivront jusqu'à ce que les résidences « suspectées » aient toutes été inspectées, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Il est dommage que nous soyons obligés d'émettre des contraventions comme nous l'avons fait ces derniers jours mais nous n'avons pas le choix. Nous avons fait beaucoup de publicité dans le journal « L'Entre-Guillemets » et sur le site Internet afin d'aviser les fautifs de corriger la situation mais nous n'avons pas eu beaucoup de collaboration. Par conséquent, nous devons agir car cette situation entraîne des dépenses onéreuses à la Ville en frais d'entretien et d'opération. Tous les secteurs de la Ville seront visités au cours des prochains mois car le problème ne se retrouve pas seulement au secteur Le Plateau et au DRAP.

Gardons notre ville propre et protégeons notre lac!

Le Service des travaux publics tient à sensibiliser les citoyens au fait que toute saleté laissée dans les fossés, les bordures de rues, etc., se déplace et contamine le lac lors de pluies abondantes.

Nous tenons à informer la population que selon l'article 5e) du Règlement 2003-04-7900 sur les nuisances, il est interdit de jeter des saletés, branches ou autres détritus dans les fossés, bordures de rues ou terrains publics.

Collecte sélective

Nous vous rappelons qu'il important de mettre vos différents bacs à la rue, la veille de la

collecte car l'heure du ramassage peut varier. Il est également très important de ne pas les laisser au chemin par la suite. Le règlement prévoit que tous les bacs doivent être récupérés par leur propriétaire le même jour que la cueillette. Un mandat a été confié à la firme Gardium afin de faire respecter la réglementation en vigueur.

Nous comptons sur votre collaboration et vous remercions de votre compréhension!

Le Service des travaux publics





Sécurité municipale

Stationnement dans les rues

Nous vous rappelons qu'il est interdit de stationner dans les rues et sur la piste cyclable de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac.

Réceptions ou événements spéciaux

Vous recevez la famille ou des amis pour une activité spéciale? Vous devez vous procurer des billets temporaires de stationnement afin de permettre à vos invités de stationner leur véhicule en bordure de la rue.



Il vous suffit d'en faire la demande à la réception de l'hôtel de ville. Le billet temporaire est valide pour une journée seulement. Ce service est gratuit. Information : 418 875-3133, poste 230.

En dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville, et pour des cas exceptionnels ou imprévus, si vous avez besoin de billets temporaires, vous <u>devez</u> communiquer directement avec Gardium afin de les obtenir.

Lorsqu'il n'y a pas de vignette temporaire placée dans le véhicule et que Gardium n'a pas été averti préalablement, un constat d'infraction sera remis au propriétaire du véhicule.

Gardium : 418 808-8344 Sûreté du Québec : 418 310-4141 Service des incendies : 911

Urgence: 911



Limites de vitesse



Dans le but de protéger la vie des citoyens, la vitesse est encadrée par des règles légales qui imposent, sous peine de sanction, le respect des limites de vitesse. L'objectif premier de ce respect des limites de vitesse est la sécurité de tous les usagers de la route.

Les accidents sont des événements plutôt rares. Il est donc extrêmement difficile pour les conducteurs de réaliser les risques que représente, pour eux et pour les autres, le fait d'adopter une vitesse donnée en certains endroits et en certaines conditions. C'est pour cette raison que les limites de vitesse ont été établies, soit pour inciter les conducteurs à adopter :

- une conduite sécuritaire pour l'ensemble des usagers de la route (autres conducteurs, cyclistes, piétons) en limitant la vitesse maximale permise;
- la vitesse prescrite et convenable qui tient compte de la situation (environnement routier, température, conditions routières).

Les limites de vitesse représentent des contraintes raisonnables et compréhensibles. Elles reflètent le point d'équilibre entre la mobilité, la sécurité et la diversité de l'ensemble des usagers de la route. Elles permettent aussi de réduire les différences de vitesse entre les véhicules.

Dans la majorité des cas, les limites de vitesse sont adaptées à la circulation routière. La route est un environnement dense et complexe, bien réel, avec des voitures, des piétons, des cyclistes, des véhicules lourds et des « conducteurs ordinaires conduisant des véhicules ordinaires sur des routes ordinaires ».

Les limites de vitesse tiennent donc compte de cet environnement complexe et ont essentiellement pour but de réduire le nombre et la gravité des accidents.

Source: SAAQ







Mot du SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Prix du patrimoine

Lors de la Soirée Reconnaissance en patrimoine, le 9 mai dernier, la MRC de La Jacques-Cartier a divulgué le nom des lauréats du grand concours régional « Les Prix du patrimoine des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches 2013 ». Parmi les 11 candidatures, trois étaient de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac :

Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac

Catégorie : Conservation et préservation Réalisation : L'Exposition permanente

La Ville de Fossambault-sur-le-Lac

Catégorie : Conservation et préservation

Réalisation : Les panneaux d'interprétation le long de la piste cyclable

Madame Dorothée Boilard

Catégorie : Interprétation et diffusion

Réalisation : Publication d'un livre sur l'histoire de la Ville de Lac Saint-Joseph

La MRC a également décerné quatre mentions spéciales lors de la soirée, dont une à Mme Dorothée Boilard pour sa contribution au rayonnement des richesses patrimoniales, locales et régionales, avec la publication de son livre sur l'histoire de la Ville de Lac Saint-Joseph.



Nouvelle aire de pique-nique

Une nouvelle aire de pique-nique à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac à été installée. Venez profiter de celle-ci pour admirer le panorama et la vue extraordinaire sur le lac.





Journée de l'arbre - Bilan

Le 1^{er} juin dernier s'est tenue la Journée de l'arbre, organisée par la Ville de Fossambault-sur-le-Lac. Nous avons procédé à la distribution gratuite de 1 200 arbres à la population. Petits et grands ont été des plus satisfaits de cette belle initiative. Les citoyens ont également pu échanger avec le maire, certains conseillers, ainsi que quelques professionnels de la Ville présents pour l'occasion. Une belle réussite pour l'événement qui gagne en popularité d'année en année!



Souper Méchoui pour la Fête des voisins

Nous vous invitons à vous procurer vos billets pour le souper méchoui à l'hôtel de ville. 25\$/adulte et 5\$/enfants (5-12 ans)



Plage municipale

Les heures d'ouverture de la plage avec surveillants-sauveteurs sont de 10 h à 18 h et ce, tous les jours du 22 juin au 25 août et le 31 août, 1er et 2 septembre inclusivement.

<u>La carte de plage est obligatoire</u> à chacune de vos visites. Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte en tout temps.



Nous vous rappelons que les chiens ne sont pas admis sur la plage.



Adolescents, adultes et personnes du troisième âge Vous voulez être en forme? Vous voulez faire de l'exercice?

Des cours de danse en ligne... c'est la solution!

Danse en ligne --- les mardis et les jeudis
Avec Michel Morin

Débutants 19 h à 20 h Intermédiaires 20 h à 21 h Début des cours: 18 juin 2013

À la salle communautaire du Domaine de la Rivière-aux-Pins Pour information: 418 621-9360 ou 418 875-0832







PARTENAIRES OFFICIELS DE LA FÊTE DES VOISINS

Nous tenons à remercier la participation de nos partenaires dans le cadre de la Fête des voisins.







Éric Caire Député de La Peltrie

5121 Boulevard Chauveau Ouest #201 Québec (Québec) G2E 5A6

418 877-5260 ASSEMBLÉE NATIONALE



www.ericcaire.qc.ca

ecaire-lape@assnat.qc.ca





Partenaire Or : CLD de la Jacques Cartier, Caisse populaire de Saint-Raymond – Sainte-Catherine

Sur la photo : Martine Frenette et Emmanuelle Roy, respectivement présidente et membre du conseil d'administration de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond-Sainte-Catherine, Jean Laliberté, maire, Isabelle Houde, responsable des loisirs





Élaine Michaud

Bureau de circonscription 86, rue du Collège, bureau F Pont-Rouge (Québec) G3H 3A8 elaine.michaud@parl.gc.ca www.elainemichaud.npd.ca

sans frais: 1 888 285-0018







1126000\$

retournés par la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond-Sainte-Catherine, sous forme de ristournes.

La ristourne, un autre avantage de Desjardins.



Desjardins Caisse populaire

Caisse populaire de Saint-Raymond-Sainte-Catherine

MEMBRE CONNAISSEUR



LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
17 19 h 30 Pétanque	18	19	20 13 h 30 à 16 h Biblio	21 19 h à 21 h Biblio	22 10 h à 13 h Inscription CNF (Pavillon Desjardins) 11 h à 14 h Inscription CNLSJ 10 h à 14 h bouquinistes de	23 St-Jean 9h30 Messe d'ouverture suivie des bouquinistes de la Chapelle (Chapelle) 11h Brunch du commodore (CNF) 10 h 30 Messe
Ouverture de la plage 7 jrs /7 7 h 30 Début du camp (CNF) 19 h 30 Pétanque	25 Début du club (CNLSJ)	26 18 h 30 à 21 h Biblio	27 18 h 30 à 21 h Biblio	28 17 h 30 Souper bénéfice Smoked Meat (CNLSJ)	29	30 10 h 30 Messe Chapelle NDde-Liesse
		Juillet 2	2013 - Ca	lendrier de	es activités	
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
1	2	3	4	5	6	7

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
1 19 h 30 Pétanque	2	3 18 h 30 à 21 h Biblio	4 18 h 30 à 21 h Biblio	5 19 h 30 Concert familial Chœur de ma Rivière (Chapelle) 18 h Tournoi Pétanque	13 h Fête familiale (CNF) Si pluie, l'activité est remise au 13 juillet	7 10 h 30 Messe Chapelle NDde-Liesse
8 19 h 30 Pétanque	9	10 18 h 30 à 21 h Biblio	11 18 h 30 à 21 h Biblio	12	Vernissage et début de l'exposition des artistes (Chapelle) 11 h Voile libre (Club de Voile Ontantzi)	14 10 h 30 Messe Chapelle NDde-Liesse
15 19 h 30 Pétanque	16	AM Traversé du Lac(CNF) 18 h 30 à 21 h Biblio	18 h 30 à 21 h Biblio	19	20 Vacances construction 8 h Traversée du Lac (CNLSJ) 10 h Classique Ontaritzi (Club Voile Ontaritzi) 19 h 30 Concert Trio- Piacella (Chapelle)	21 Vacances construction 10 h 30 Messe Chapelle NDde-Liesse
22 Vacances construction 19 h 30 Pétanque	23 Vacances construction	24 Vacances construction 18 h 30 à 21 h Biblio	25 Vacances construction 18 h 30 à 21 h Biblio	26 Vacances construction	27 Vacances construction En soirée 50° (CNF) Steak party	28 Vacances construction 10 h 30 Messe Chapelle NDde-Liesse



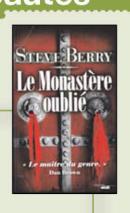


fossam@coopcscf.com

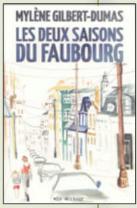




GEORGES-HÉBERT GERMAIN. Joulise, as per me monor leur bierr. To frame.











Horaire estival : Du 26 juin au 29 août 2013 Mercredi et jeudi de 18 h 30 à 21 h

Club de l'Âge d'Or de Ste-Catherine

Les lundis à 13 h 15

Pétanque intérieure Responsable : Doris Roy

Les mercredis à 18 h 45 (à partir du 29 mai)

Pétanque extérieure Responsable : René Trudel 418 875-2743 ou Raymonde Bélanger au 418 875-1125

Les vendredis à 19 h Bienvenue à la pétanque

du vendredi Responsable : Raymonde Bélanger au 418 875-1125

Billard libre

Responsable : Jean-Guy Hélie au 418 875-2005

Responsable : Jean-Guy Hélie

au 418 875-2005

L'inscription pour la pétanque ou le billard est de 10 \$ pour chaque activité tout l'été

23 juin : Tournoi de pétanque

Enregistrement entre 12 h et 12 h 45, suivi d'un souper hot dog (gratuit) et en soirée d'un feu d'artifice. Invitation à tous les membres de l'Âge d'or. En cas de pluie, le tournoi et le souper sont remis au lendemain.

4 juillet : Théâtre Beaumont St-Michel

Souper théâtre à Beaumont

St-Michel. Coût: 75 \$
Responsables: Gaétane Boilard
au 418 875-3484 ou
Monique Lachance au 418 875-3410

8 août : Pique-nique

Rendez-vous au club de vol à voile de St-Raymond vers midi pour un pique-nique. Apportez vos chaises et votre dîner. Facilités sur place : tables et ombre. Possibilité pour ceux qui le désirent de faire un tour en planeur par des gens expérimentés, au prix spécial de 60 \$. Il faut réserver 15 jours à l'avance. Réservé aux membres de l'Âge d'or seulement. Responsable :

Jean-Guy Hélie au 418 875-2005

15 août : Tournoi de pétanque en soirée

Enregistrement entre 17 h et 17 h 45. Suivi d'une épluchette de blé d'inde. Coût : 5 \$

Responsables : René Trudel au

418 875-2743 ou

Raymonde Bélanger au 418 875-1125

19 août : Épluchette de blé d'inde

Épluchette de blé d'inde à 13 h à l'aréna de St-Raymond organisée par la Caisse populaire de Saint-Raymond-Ste-Catherine en partenariat avec le Club de l'Âge d'or de St-Raymond. Gratuit Responsable : Monique Lachance au 418 875-3410

Projet de voyage à Montréal (à la fin août)

Visites des mosaïcultures et du Musée Grévin. Voyage en autocar de luxe avec 2 repas. Coût : 139 \$ Responsables : Gaétane Boilard au 418 875-3484 ou Monique Lachance au 418 875-3410

Projet de voyage à Montréal pour un spectacle de Noël

Aller en train, et retour en autobus, avec 2 repas. Coût: 179 \$ Responsables: Gaétane Boilard 418 875-3484 ou Monique Lachance au 418 875-3410



INFO SANTÉ



Nathalie Bérubé, Pharmacienne Membre affilié

La dermatite du baigneur

Lors des belles journées ensoleillées, beaucoup de gens se dirigent vers les lacs et rivières de la province. Certains peuvent en revenir avec un problème cutané appelé dermatite du baigneur. Il s'agit d'une affectation de la peau, généralement sans gravité, causée par une larve présente dans l'eau. On note après la baignade l'apparition de plaques sur la peau ayant été exposée à l'eau; ces plaques finissent par ressembler à des piqûres d'insectes après quelques heures. La démangeaison est fréquente, parfois intense, et dure de 10 à 14 jours; il est possible de la contrôler avec certaines crèmes ou lotions (discutez-en avec votre professionnel de la santé). Pour prévenir la dermatite : réduisez le temps passé dans l'eau et asséchez la peau vigoureusement avec une serviette (évitez de la laisser sécher au soleil). Heureusement, la dermatite du baigneur n'est pas contagieuse et ne signifie pas que l'eau est polluée.

OUVERT 7 JOURS

LIVRAISON GRATUITE

4560 Rte de Fossambault, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (418) 875-2025

AU PLAISIR DE VOUS SERVIR



BRIDGE



Vous aimez jouer au bridge, même durant la saison estivale! Si oui, joignez-vous à nous les mardis en soirée durant les mois de juillet et août.

Pour plus de renseignements, communiquez avec Denise Chabot au 418 875-3034 ou Renée Samson au 418 875-4128.

Il nous fera plaisir de vous accueillir.







Voici un rappel de nos activités pour les mois de juin et juillet

- Visite et entrée libre de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac, du mercredi au dimanche, de 12 h à 17 h (sauf durant l'Exposition des artistes, ouverture du mardi au dimanche).
- ► Le samedi 22 juin, les Bouquinistes à la Chapelle avec vente de livres usagés, de 10 h à 14 h (à l'extérieur si la température le permet).
- Le dimanche 23 juin, 9 h 30, Messe d'ouverture de la saison, célébrée par l'Abbé Pierre Duguay, accompagné de Marianne Laliberté, soprano, Émilie Fortin, trompettiste et Éric Kappauf, pianiste (entrée libre) et reprise (après la messe) des Bouquinistes de la Chapelle.
- ➤ Le vendredi 5 juillet, 19 h 30, Concert familial par le Chœur de ma Rivière. Billets en vente à la réception de l'hôtel de ville ou auprès de Renée Samson (418 875-4128) ou des autres membres du conseil d'administration. 10 \$/adultes ou 5 \$/jeunes 12 ans et moins et 12 \$ le soir du spectacle.
- Du 14 juillet au 2 août, Exposition des artistes, de 12 h à 18 h. Entrée libre.
- Le samedi 20 juillet, 19 h 30, Concert classique De Handel à Satie avec le Trio Piacella, composé de Mélanie Charlebois, violoniste, Frédérique Beaulieu-Asselin, violoncelliste et Nadia Delisle, pianiste. Billets en vente à la réception de l'hôtel de ville ou auprès de Paulette Reynaud (418 875-4252) ou des autres membres du conseil d'administration. Coût du billet : 15 \$.

Tournoi de golf de la CHAPELLE Saint-Joseph-du-Lac

PRIÈRE d'inscrire la date du samedi 3 août à votre agenda pour le tournoi de golf bénéfice de la CHAPELLE Saint-Joseph-du-Lac !

MERCI MON DIEU, il s'agit d'un tournoi amical. La formule retenue est simple et agréable : Équipe de 2 joueurs avec départ dès midi.

PAS DE CHEMIN DE CROIX, seulement 9 trous à jouer, en formule « continuous mulligan ».

En COMMUNION avec la nature au magnifique Club de golf du Lac St-Joseph.

Et **ALLELUIA**, la chance de gagner de nombreux prix !!! Le tournoi sera suivi en soirée d'un cocktail et d'un concert privé à la Chapelle.

QUELLE BÉNÉDICTION!

Pour plus de détails, ou pour vous inscrire, veuillez communiquer avec M. le VICAIRE Mark Gendron à l'adresse gendron.mark@gmail.com

Nom :		Montant :	\$	CHAPELLE Saint-Joseph-du-La
Adresse :		Reçu (20 \$ et plus) :	(oui)	
/ille :		Code postal :		
Courriel : :	@			





Club nautique du Lac St-Joseph

Inscription familiale pour l'été:

- 1 enfant 300\$
- 2 enfants 400\$
- 3 enfants 500\$

Résidents de Fossambault

À la journée: 20\$ par enfant

À la semaine: 80\$ par enfant

Réduction de 25\$ au coût d'incription si vous nous référez une autre famille

Inscription en ligne www.cnlsj.ca

camp de jour CNLSJ

Activités: Kayak, natation, voile, soccer, basket, tennis, danse, sorties spéciales et plus encore...

Horaire: 9 h à 12 h - 13 h à 16 h, du lundi au vendredi

Dates: 25 juin au 9 août pour 7 semaines

Sevice de garde: 7 h 30 à 9 h - 12 h à 13 h - 16 h à 17 h 30

(moyennant un léger supplément)

INSCRIPTION EN LIGNE WWW.CNLSJ.CA

Dates importantes

22 juin (11h00 à 14h00) - journée d'accueil et inscription au camp

25 juin- Début du club

28 juin - Souper famillial d'ouverture

20 juillet - Traversée du Lac

2 août - Spectacle des amateurs à la chapelle

Semaine du 5 août - Olympiades

11 août – Brunch bénéfice famillial

6200 boul. Fossambault · Fossambault-sur-le-lac

BBQ famillial

www.cnlsj.ca





Du 24 juin au 10 août 2013

+ une semaine optionnelle

a CNF, un camp sur mesure! ...pour les jeunes de 3 à 15 ans!

luin



Samedi 15 et 22 juin

Inscriptions

Pavillon Desjardins 10h à 13h Vous pouvez vous inscrire sur www.lacnf.org

Dimanche 23 juin

50e Brunch du commodore (gratuit) et remise des horaires

RÉSERVEZ votre 27 juillet.

Cette année, c'est le 50e anniversaire.

Tous les anciens commodores, moniteurs et

bénévoles de la CNF sont invités à une soirée

Pavillon Desiardins 11h



50e brunch du commodore et remise des horaires 11h, pavillon Desjardins

Juillet

Samedi 6 juillet (Si pluis, remis au 13 juillet)

Fête familiale (entrée gratuite)

Plage en bas de la rue du Quai - Dès 13 h Concours de châteaux de sable, tournoi de volleyball de plage, kermess, musique, casse-croûte (\$)

Mercredi 17 juillet

Traversée du lac Venez encourager les jeunes.



Samedi 27 juillet

Steak party du 50e anniversaire de la CNF



qui aura lieu le 27 juillet 2013.

Monitrice chef 418-875-0878 ou lacnf.org



Suivez-nous sur Twitter @lacnf



Joignez-vous à nous sur Facebook à facebook.com/lacnf





Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf Service obligatoire de vidange des boues de fosses septiques

Vous avez des questions?

Nous avons les réponses!

Pourquoi établir la fréquence de vidange aux deux ans et non pas aux trois ou quatre ans?

Le règlement provincial sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées impose une fréquence de collecte aux deux ans pour les résidences principales et aux quatre ans pour les résidences secondaires. La mise en application et le respect de ce règlement sont la responsabilité des municipalités et nous devons respecter cette fréquence.

Mon installation doit être vidangée cette année mais elle n'est pas prévue dans l'horaire de vidange de 2013. Dois-je la faire vidanger quand même?

Selon le règlement ci-haut mentionné, vous devez la faire vidanger. Cependant, cette vidange sera à vos frais car le contrat de vidange octroyé par la Régie prévoit une vidange à tous les 2 ans pour les résidences principales et une vidange à tous les 4 ans pour les résidences secondaires.

Puis-je choisir le moment de la vidange de mon installation septique?

Non. C'est impossible puisque dans l'établissement des circuits par l'entrepreneur, le territoire a été divisé en deux et se fera par rues. C'est pourquoi on ne peut tenir compte des demandes individuelles dans l'horaire préétabli. Cette méthode de travail a permis à la Régie de bénéficier de tarifs avantageux et ainsi en faire profiter les contribuables.

Est-ce que je serai avisé à l'avance du moment prévu pour la vidange?

Un avis préalable sera transmis par la municipalité au propriétaire d'un immeuble desservi par une installation septique afin de l'informer de la semaine au cours de laquelle son installation septique sera vidangée et de lui permettre de préparer correctement les lieux, en conformité avec les consignes indiquées dans l'avis de vidange.

Combien cela va-t-il me coûter?

C'est votre municipalité qui facturera les coûts du service. Pour toute question relative aux coûts, veuillez vous adresser à votre municipalité. Grâce à un appel d'offres global pour 21 municipalités, incluant environ 12 000 installations septiques, la Régie a obtenu des prix avantageux. Des frais supplémentaires s'appliqueront pour toute demande de vidange additionnelle, en urgence ou en dehors de la saison normale de vidange (mai à novembre).

Que faire si mon installation septique nécessite plus d'une vidange aux deux ans?

Toute vidange supplémentaire relève de la responsabilité du propriétaire qui peut contacter soit la Régie ou un entrepreneur de son choix, pour faire effectuer la vidange en assumant les coûts requis pour celle-ci.

Pouvez-vous me donner la date précise de la vidange de ma fosse car je veux être sur place?

Nous ne pouvons donner de date précise car celle-ci est approximative et sujette à changement (bris de camion, retard dans l'horaire, etc.) En temps opportun, la municipalité fera parvenir l'avis de vidange en précisant la semaine où la vidange sera effectuée.

Que faire en cas d'urgence?

Contactez la Régie au 418 876-2714 ou sans frais 1 866 760-2714. Des frais supplémentaires s'appliqueront pour toute demande de vidange traitée en urgence.

Comment dois-je préparer mon installation septique?

Suivre la procédure indiquée dans l'avis de vidange qui vous sera transmis par votre municipalité en temps opportun.

Je possède un système de traitement de type Bionest. Est-ce que la procédure est différente?

Oui. Il est primordial d'en informer la Régie afin que, dans ce cas, une mention soit inscrite à votre dossier. Vous pourrez communiquer avec la Régie au numéro indiqué sur l'avis de vidange que votre municipalité vous fera parvenir.

Pour plus d'information, visitez www.laregieverte.ca





IMPORTANT: Aucun sac de plastique (même recyclable ou

compostable) ne peut être utilisé dans le mini bac de cuisine, ni dans le bac

roulant brun. Ils pourraient contaminer le compost et en affecter la qualité.

recyclables et compostables)

des matières résiduelles

Pour connaître nos services www.laregieverte.ca

sans frais 1 866 760-2714

de Portneuf

418 876-2714 ou



	_													5
က		n E	9	1	24	31		S	7	14	21	88		
201		> ~	ത	9	ಜ	8		>	ယ	3	20	27		odu cte
3		- -		15	22	29	ē	-	υς.	12	19	26		* Prerez note que la collacte des matières recyclables du 1" juillet est reportée au 6 juillet.
	Août	Z	7	14	21	28	Décembre	2	4	11	18	25		Prerez note que la co des matières recyclat 1º juillet est reportée au 6 juillet.
		E		13	20	27 2	Déc	2		10	11	24	34	Prenez not des matièn 1ª juillet es au 6 juillet.
		_	© [0]	2 4	19	0		_	<u>د</u>	500	9,0	20	CC	*
			ς, <u></u>					_	2	o 📮		2 2		s nts (s)
10.0			4	=	<u></u>	52			-	∞	钇	22	22	Matières organiques Encombrants (gros rebuts)
	ľ	y G	55	8	27			S	2	တ	9	23	೫	
	:	<u>n</u>	12	19	92			>	-	œ	15	22	දැ	
		4 م	Ξ	∞	25		e e	7		7	14 15	21	78	5.000
ac	Juillet	ေက	6	17	24	34	Novembre	Ξ		9	13	8	27	Déchets Matières recyclables
8 d		Z	တ	16	23	30	ž	=		വ	12	19	92	Déchets Matières recyclable
lecte		_ *		<u>က်</u>	22 0 0	29				4 16	=(0)	6 E	25	
Calendrier des collectes Fossambault-sur-le-l		0	7	14	21	28		0		8	10	17	24	6
	į	2						s						Sapins de Noël Herbes et feuilles
adrie b 2			∞	5	23	82			2	12	9	88	\vdash	√ 2+ △
aler an		<u>-</u>	_	4	72	8		^	4	=	17 18	52	<u>A</u>	
SS			ယ	೮	8	27	bre		ო	9	17	24	310	*
표	ia.	Z	ro.	42	6	92	Octobre	Z	2	6	16	ಣ	೫	2714
		=	4	=	82	52		2	Ψ.	<u>∞</u>	5	22	82	3 760-2714
			, <u>P</u>	50	<u>-</u> =	24 00				_ <u>_</u>	40	21	28	:186
	•	<u> </u>	7	6	9	ಣ್ಣ		9		9	5	8	27	n des ortneu s frais
		n	_	92	55			s		14	_	œ		gestio s de Pr ou san a
		> 4	0 E			_		>	_		0 21	7		ale de duelle: -2714 e
			9	21 17	3 24	31	a)	_	ယ	13	9 20	3 27	\vdash	région es rési 18 876 regiev
	Mai	2	တ	9	23	30	Septembre	2	2	12	19	. 58		Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf Tél. : 418 876-2714 ou sans frais : 1 866 www.laregieverte.ca
			∞	55	22	53	Sept	_	4	7	18	55		
			~	13 14	23	27 😭 28 010			<u>ო</u>	10	17	23 24 E	(1)	8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8
		Ī	٥	€ [□]	20 (2)	27			2 D0	o <u></u>	16 0	23	30	RKGMRP
	•	-	ഹ	5	65	8		0	_	∞	5	8	8	





DES NOUVEAUTÉS POUR L'ÉTÉ 2013

Avec plus de 25 % d'augmentation de l'achalandage pour les premiers mois de 2013, le Transport collectif de La Jacques-Cartier (TCJC) apportera quelques modifications à son service d'ici les prochaines semaines.

Un projet pilote en collaboration avec le Village Vacances Valcartier à Saint-Gabriel-de-Valcartier, un service amélioré à l'ouest du territoire et des modifications à la tarification sont au menu des changements à venir cet été.

Desserte en transport collectif du Village Vacances Valcartier

L'attraction et la rétention des emplois pour les entreprises saisonnières de la MRC est un enjeu important pour lequel l'amélioration des conditions d'accessibilité en transport collectif a été ciblée comme prioritaire par le CLD de La Jacques-Cartier pour relever le défi du recrutement de la main-d'œuvre. La desserte en transport collectif du Village Vacances Valcartier, qui sera mis en place cet été, est l'aboutissement d'un travail de partenariat fructueux entre l'entreprise, le CLD et le TCJC. Ce projet, à l'essai pour la saison d'opération estivale, devrait permettre de favoriser la mobilité des personnes et principalement des jeunes (un travailleur sur deux dans La Jacques-Cartier).

Le service de transport sera offert 7 jours sur 7, à raison de deux allers-retours par jour, et ce, du 22 juin au 18 août prochain et permettra l'accès au Village Vacances Valcartier à partir de Québec (Terminus RTC du Zoo, Terminus Caron/Racine et rue de la Faune). Les horaires seront disponibles prochainement sur le site du TCJC et du Village Vacances Valcartier. Précisons que le service sera ouvert à tous selon la grille de tarification en vigueur pour le TCJC.

Modification du ser∨ice à Fossambault-sur-le-Lac et à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

La popularité du service de transport collectif dans ces deux municipalités (+ de 100 % de croissance de l'achalandage en 2013) rend indispensable l'optimisation des horaires de transport existant. À partir du 1er août prochain, le parcours 13, qui est très peu utilisé, sera donc supprimé et remplacé par un 2e départ le matin pour le parcours 11, en direction de Sainte-Foy.

Nouvelle tarification à partir du 1er août 2013

C'est à partir du 1er août prochain que la nouvelle tarification du TCJC entrera en vigueur, une augmentation devenue inévitable après trois années de service et de nombreuses améliorations apportées au réseau de transport. Le coût d'un passage simple passera à 4,00 \$ et les laissez-passer mensuels passeront à 79,00 \$ pour la catégorie « général » et à 57,00 \$ pour les catégories « étudiants » et « aînés ». Le coût des laissez-passer métropolitains demeure inchangé soit 120,00 \$ pour la catégorie « général », 97,25 \$ pour la catégorie « étudiants » et 77,25 \$ pour la catégorie « aînés ».

Pour nous suivre et tout savoir !

Facebook - facebook.com/TCJC Twitter - Twitter.com/TCJC

Site Internet: www.tcjacquescartier.com

Inscription à la catéchèse 2013-2014

L'été n'a pas commencé que déjà votre paroisse prépare l'automne.

Depuis 2008, l'enseignement religieux est donné en paroisse sous forme de catéchèse. Si vous voulez que votre enfant vive son premier pardon, sa première communion et sa confirmation, il doit avant tout avoir fait sa catéchèse.

Pour inscrire votre enfant à la catéchèse l'an prochain, vous êtes conviés à une rencontre d'information et d'inscription qui aura

Le mercredi 12 juin prochain à 19h, au presbytère de Sainte-Catherine

La présence à cette réunion est nécessaire à la première inscription de votre enfant au programme de catéchèse. L'âge minimum pour commencer la catéchèse est de 6 ans mais il n'y a pas d'âge maximum.

Par : Charles Fortin

Responsable enseignement religieux

Paroisse Ste-Catherine





PRÉVENTION INCENDIE

Feux d'artifice

Pour utiliser des feux d'artifice sur un terrain public, une rue ou un parc, par exemple, il vous faudra obtenir l'autorisation du directeur du Service incendie ou de son représentant.

L'utilisation de certaines pièces pyrotechniques peut se faire sans qu'un permis ne soit nécessaire, à condition qu'elles soient mises à feu sur un terrain privé.

La Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et son règlement de prévention incendie a toutefois édicté des règles de sécurité minimales concernant leur emploi. Ainsi, le lieu de leur lancement doit mesurer au moins 30 mètres par 30 mètres et être complètement dégagé, c'est-à-dire libre de tout arbre, bâtiment, poteau électrique ou autre obstacle. On ne doit jamais procéder au lancement d'une pièce pyrotechnique par grand vent.



Même si des pièces pyrotechniques sont en vente au dépanneur du coin, leur utilisation demeure un danger.

Ce ne sont pas des jouets : elles doivent être manipulées, transportées et utilisées de façon sécuritaire par un adulte car leur utilisation est interdite aux personnes de moins de 18 ans.

BARBECUE

Que faire avant la première utilisation de la saison?

Il est important de bien vérifier les raccords et la tuyauterie du barbecue :

- Assurez-vous que les brûleurs du barbecue sont fermés.
- Branchez la bouteille de gaz propane.
- Ouvrez la valve de la bouteille de gaz propane.
- Aspergez les raccords et la tuyauterie à l'aide d'une solution d'eau et de savon. Si des bulles apparaissent, c'est qu'il y a une fuite.
- Fermez la valve de la bouteille de gaz propane, vidangez la tuyauterie et réparez ou remplacez la pièce défectueuse.

Comment démarrer mon barbecue en toute sécurité?

- Assurez-vous que le couvercle de votre barbecue est ouvert.
- Ouvrez la valve de la bouteille de gaz propane et, par la suite, les brûleurs du barbecue.
- Tentez d'allumer le barbecue à l'aide de l'allume barbecue qui est directement sur le barbecue ou à l'aide d'un allume barbecue portatif. Si vous utilisez l'allume barbecue portatif, insérez-le dans l'orifice conçu à cette fin qui est situé sur le côté, dans la partie basse de votre barbecue.

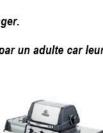
Comment fermer mon barbecue?

Pour arrêter votre barbecue, fermez la valve de votre bouteille de gaz propane. Lorsque les brûleurs s'éteignent, fermez les brûleurs. De cette manière, vous vous assurez qu'il n'y a plus de gaz dans la tuyauterie.

Où installer ma bouteille de gaz propane?

La plus grande prudence est de mise avec l'utilisation et l'entreposage des bouteilles de gaz propane!

Lorsque vous placez votre barbecue sur votre patio, assurez-vous que la bouteille est placée à plus de 1 m (3 pi) de toute ouverture (porte-patio, porte, fenêtre, etc.), à plus de 3 m (10 pi), mesuré horizontalement, d'une source d'allumage et d'une prise d'air d'un appareil.



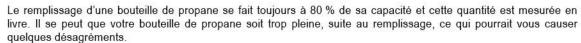




Prenez note que les distances à respecter pour les bouteilles de gaz propane alimentant des foyers au gaz sont les mêmes, CAN/CSA - B149.2-00, art. 5.7.2. Outre les bouteilles de 2 kilos (5 lb), il est interdit d'entreposer des bouteilles de gaz propane à l'intérieur des bâtiments ou d'une structure (logement, maison, garage, issue, etc.) (CAN/CSA-B149.2-00, article 5.7.3.)

Le remplissage

Si votre bouteille de propane atteint la limite d'âge de 10 ans, le préposé au remplissage de votre secteur refusera de vous la remplir et vous suggérera de vous procurer une bouteille de propane plus récente.





Si votre bouteille est exposée au soleil ou dans un endroit où il fait chaud, une bouteille trop remplie deviendra en surpression plus rapidement et laissera échapper du gaz par une soupape de sécurité installée sur la bouteille afin de régulariser la pression à l'intérieur de la bouteille

La seule solution est de faire refroidir la bouteille en surpression dans un endroit aéré, loin de toutes sources d'initions. Lorsque la situation redevient à la normale, il est conseillé de brancher la bouteille sur le barbecue afin de brûler un peu de gaz pour que cette situation ne se reproduise plus.

Isabelle Couture Membre du comité de prévention

COMITÉ D'ORIENTATION ET DE DÉPANNAGE (C.O.D.)

UN PEU D'HISTOIRE

Ce comité fut fondé en 1976 par l'Abbé Charles Painchaud, alors curé de la paroisse de Ste-Catherine. Le secondaient, Mme Jeannine Linteau et M. Claude Cloutier. Leur but était d'aider et de réconforter sur le plan social, matériel et financier. Le comité portait, à ce moment-là, le nom de St. Vincent-de-Paul

Puis, en 1978-79, interviennent Mme Irène et M. Raymond Caron. Se joignent à eux, Mmes Claire Cantin et Zoéline Garneau en 1982 alors que l'organisme prend le nom du Comité d'Orientation et de Dépannage (C.O.D.). Ce changement éclairé lui permit d'être davantage autonome. Tout comme aujourd'hui, leurs principales sources de financement étaient la Guignolée et les dons de particuliers.

En 1990, Mme Gaétane Savard accepte la responsabilité du comité. Son conjoint, Guy, et M. Irénée Cantin ainsi que son épouse, Marie-Paule, font équipe et furent, d'une certaine façon, avec d'autres et sans le vouloir, à l'origine du Comptoir des Aubaines. Une de leurs activités était d'accueillir et d'entreposer au sous-sol de l'église, tout ce qu'on leur donnait. Par la suite, le comité redonnait *gratuitement* aux plus démuni(e)s.

À la fin des années 90, M. Gérard Marceau eut l'idée d'organiser un marché aux puces aux profits de la paroisse. Mme Nicole et M. André Girard, ainsi que Mme Monique Héon, en sont également les pionniers. Permettez-moi de ne pas nommer tout le monde impliqué à l'époque (sauf M. Irénée Cantin).

Ainsi, et suite aux marchés aux puces, les paroissiens prirent l'habi-

tude d'aller très généreusement porter une « Tonne de Tout » à l'église. Quoi en faire? Le temps de quelques grossesses, naquit vers le mois d'octobre de l'an 2000, le Comptoir des Aubaines (C.d.A.) tel qu'on le connaît aujourd'hui. (Ne pas confondre avec le C.O.D.). Au début, M. Gilles Falardeau, conjointement avec Mme Héon, y oeuvrait partiellement. Depuis l'année 2005, c'est à temps complet que Mme Monique Héon, avec l'approbation de la Fabrique, gère le (C.d.A.). Tous les profits sont versés à la Fabrique.

C'est en 2008 que MM. Pierre Plamondon et Omer Boucher ont accepté de continuer l'œuvre du C.O.D. avec, bien sûr, plusieurs nouvelles personnes généreuses, plaisantes, avec qui faire du bénévolat est agréable et constructif. Le local du Comité d'orientation et de dépannage, autrefois au sous-sol de l'église, fut relocalisé, il y a environ trois ans, au sous-sol du presbytère. Nous continuons à aider gratuitement les plus démuni(e)s. Vous connaissez mieux notre mission depuis le mois dernier grâce à la parution du Catherinois et de « L'Entre-Guillemets ».

Nous verrons, le mois prochain, par qui nous sommes accrédités et quels sont nos partenaires. La Guignolée et les paniers de Noël seront également au menu. *Bienvenue aux commentaires constructifs ou ajouts. Veuillez communiquer avec nous au 875-1789.*

Merci de nous lire et bon été!

Pierre Plamondon, responsable



HORAIRE DES MESSES ÉGLISE SAINTE-CATHERINE ET CHAPELLE ST-LOUIS JUIN-JUILLET-AOÛT 2013

Paroissiens et paroissiennes,

Plusieurs ont entendu circuler une rumeur affirmant le changement des deux prêtres de l'équipe pastorale. C'est maintenant confirmé : l'abbé Robert Côté, vicaire, poursuivra en principe son ministère sur la Côte de Beaupré et à l'Île d'Orléans alors qu'on m'a nommé supérieur du Grand Séminaire de Québec.

Comme nos départs se feront à peu près en même temps, nous avons dû modifier l'heure des messes à l'église de Ste-Catherine et à la Chapelle St-Louis pour les mois de juin, juillet et août 2013.

Église Sainte-Catherine : il n'y aura plus de messe le samedi à partir du 1er juin et le dimanche, la messe sera à 10 h 30 à compter du 30 juin Chapelle St-Louis: à partir du dimanche 30 juin jusqu'au 25 août 2013, il y aura une messe à 9 h.

Les messes de juin, juillet et août à l'Église Sainte-Catherine et à la Chapelle St-Louis seront assurées par le Père Boulé et le Père Lafleur, selon le calendrier qu'ils préciseront.

Conscient des inconvénients que les départs apportent, je vous exprime que j'en suis désolé. Je vous remercie en même temps pour votre compréhension.

Pour l'équipe pastorale, Michel Poitras, curé











LA 6º ÉDITION S'ORGANISE!



C'est le samedi 24 août prochain que toute la population est conviée à la 6° édition de L'Événement Découverte.

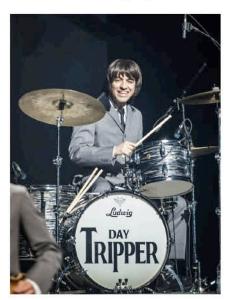
Cette journée familiale et festive prendra place dans la bucolique ville de Lac-Delage qui vous charmera assurément par son histoire ainsi que par l'accueil de ses résidents.

Au programme cette année : activités exploratoires, stands d'exposants, animation familiale, jeux gonflables et plus encore.

Le traditionnel souper champêtre mettant en valeur plusieurs producteurs du territoire de La Jacques-Cartier sera également de retour. Les billets (souper et spectacle) seront en vente pour la modique somme de 12 \$ pour les adultes et de 4 \$ pour les enfants de 6 ans et moins.

À compter de 20 h 30, nous vous convions à une soirée hommage aux *Beatles* avec le groupe *Day Tripper – Expérience Beatles*. Venez fredonner et danser sur les succès des années 60 de ce groupe incomparable!

Coût d'entrée pour le spectacle : 5 \$.



Il sera possible de vous procurer les billets pour le souper et/ou le spectacle à compter du lundi 10 juin en communiquant avec la MRC de La Jacques-Cartier, car le nombre de place est limité.

Réservez dès maintenant la date du samedi 24 août à votre agenda estival!

INFORMATION ET RÉSERVATION: 418 844-2160 ou au www.evenementdecouverte.com



Carol Mathieu
Représentant autonome
Conseiller en sécurité financière
Planificateur financier
Représentant en épargne collective

Équipe Financière CCJM inc.

Vous êtes propriétaire de votre résidence Pourquoi ne pas en faire autant avec votre assurance vie hypothécaire?

Une assurance vie hypothécaire, ça se négocie avec un courtier.

Profitez des taux garantis auprès des meilleurs assureurs pour toute la durée de votre amortissement **et non seulement votre terme** et cela même si vous changez d'institution financière.

Contactez-moi:

5979, route de Fossambault

Fossambault-sur-le-lac 418-622-0404 | 418-655-0276

Consultation gratuite

[])))

COMMUNIQUÉ



Promotion estivale 2013

La Coopérative de câblodistribution Ste-Catherine-Fossambault offrira à tous les nouveaux abonnés aux services d'Internet et de télévision : <u>un modem câble</u> et <u>un décodeur numérique gratuitement</u>.



- •Offerte seulement aux résidents permanents
- •Ne s'applique pas aux membres estivants
- •Ne comprends pas les frais d'installations
- •Dois avoir interrompu le service durant plus de 12 mois.
- •En vigueur juin, juillet et août 2013.



130, rue Désiré-Juneau 418-875-1118 www.coopcscf.com





RÉPERTOIRES des SERVICES





VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

145, rue Gingras Fossambault-sur-le-Lac (Québec) G3N 0K2 Site Internet: www.fossambault-sur-le-lac.com

Courriel: fossam@coopcscf.com

Téléphone: 418 875-3133 | Télécopieur: 418 875-3544

MAIRIE

Heures d'ouverture en vigueur en 2013

BIBLIOTHÈQUE

 lundi, mardi, jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
 418 875-3133, poste 239

 mercredi : 8 h 30 à 11 h et 13 h à 16 h 30
 mercredi et jeudi

 vendredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
 18 h 30 à 21 h

Nom Responsabilités

Jacques Arsenault Direction générale, trésorerie et greffe

418 875-3133, poste 234-fossamdg@coopcscf.com

Daniel Côté Travaux publics

418 875-3133, poste 249-fossamtp@coopcscf.com

Rémi Côté Urbanisme et environnement

418 875-3133, poste 245-fossamrec@coopcscf.com

Linda Déchène Réception et information

418 875-3133, poste 230-fossam@coopcscf.com

Renée Deslauriers Secrétariat, urbanisme et travaux publics

418 875-3133, poste 245—fossamsec@coopcscf.com

Céline Gilbert Secrétariat, direction générale et greffe

418 875-3133, poste 237-fossamcg@coopcscf.com

Isabelle Houde Loisirs, culture et vie communautaire

418 875-3133, poste 240-fossamrc@coopcscf.com

Amélie Lamontagne Trésorerie

418 875-3133, poste 238-fossamcomp@coopcscf.com

Lucie Mainguy Évaluation, taxation et perception

418 875-3133, poste 232-fossamlm@coopcscf.com

Louis Montgrain Urbanisme et environnement

418 875-3133, poste 245-fossaminsp@coopcscf.com

ADMINISTRATION

Corpo. Chapelle Saint-Joseph-du-Lac (Renée Samson) 418 875-4128 Corporation nautique de Fossambault - CNF (Pascal Trottier) 418 656-1956 Club nautique du Lac St-Joseph - CNLSJ (Dominique Poirier) 418 650-7147 Club de pétanque (Julie Fréchette) 418 875-2422 Club de shuffleboard • jour (Lucille Pageau) 418 875-1630 Club de shuffleboard • soir (Lise Bélanger) 418 875-0338 Club de curling (Jacques Labbé) 418 875-4483 Club de voile Ontarizi (Pierre-Olivier Roy) 418 580-6909 Comité bibliothèque (Monique Blouin) 418 875-2876 Comité des loisirs du DRAP (Sylvie Bédard) 418 875-3144 Comité du Whist militaire (Mireille Papillon) 418 875-3455

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 2 JUILLET À 19 H 30 À LA SALLE COMMUNAUTAIRE " LE BIVOUAC "



Prochaines rencontres du Conseil des Maires de la MRC

3e MERCREDI DU MOIS au 60 rue St-Patrick, Shannon POUR JOINDRE NOS DÉPUTÉS Élaine Michaud, députée fédérale

Tél.: 1 888 285-0018 Téléc.: 418 873-5031

Éric Caire, député provincial Tél.: 418 877-5250

Cercle des Fermières (Ghyslaine Lavoie) 418 875-3368 Chevaliers de Colomb (Jacques Gauvin) 418 875-3330 Club de l'Age d'Or (Monique Lachance) 418 875-3410 Club de motoneige (Jacques Cartier) 418 875-2650 Société piste Jacques-Cartier/Portneuf 418 337-7525 Comité d'aide aux malades (P. Robitaille) 418 875-3364 Comité d'aide à la mortalité (P. Robitaille) 418 875-3364 Comité d'orientation dépannage (P. Plamondon) 418 875-1789 Popote Multi-services (Sylvie Gingras) 418 875-3081 Catshalac (Odette Paré) 418 875-0357 Club Huski (Gilles Laliberté) 418 875-2324 Maison de la Famille St-Ambroise 418 847-1990 **CBJC** 418 875-1120 **APPELSJ** 418 522-0664 Corp. artistes et artisans de la J-C (Pierrette Cantin) 418 875-3701

Transport collectif de La Jacques-Cartier

URGENCE: 911

Ambulance-Incendie-Premiers répondants-Police

Travaux publics d'urgence : 418 875-0911 ou 1 800 565-0911 Sûreté du Québec : 418 310-4141

Urgence cellulaire : *4141

Chiens, chats trouvés ou perdus (SPA): 418 527-9104, poste 0

418 844-2160











Tel. 418-075-4105







Sin-Catherine de la j-C 418-875-4922 4733, de Fossambreit

415 842 4053 1900, areas lada striefia, antis 101

www.bolardesserveccorr seru frais 1-800-610-4922

MIKE & LUKE lac. Michael Drolat CONSTRUCTION-RÉNOVATION luc Botland Names 418 473-1427 Talkopius #18 473-1941 Countil Info@nifuefula.com www.mikeetluke.com

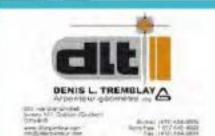


5250, 3^{lore} Avenue Buest Spite 176 Quebec. (Qc) GIH 667 Tel.: (418) 623-9588 Fax: (4(8) 623-9800 g.simard/sgeometris.ca

Markor & TAPONO REG 6009 1477-19









Triaphone 416-416-446. Teleogore 416-456-656. plane infiltrochiq bissop et alemay #terrible bissop et alemay #terrible bissop et alemay #terrible bissop.com





La Coop

- MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION BOUTIQUE DE DÉCORATION
- CENTRE JARDON

- 6916, ROUTE FORRAMBALLT. STE-CATHERINE DE LA JACQUES-CARTIER, GON 1V2 Téléphone: 418-575-2734 Télécopleur: 418-575-4937





s, rue Laurier Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

ed-bland@estarlus.net www.bellandrengud.com





Heenan Blaikie Aubut

Pierre C. Bellavance T 48649476 F 483341707 ghall management NO, boal mace-coverque may become 600 Qыябыс убывана Озлагия

ne den serbie sand, profe intigrade se mente antide 1.0.0.0.1.1.; set serotis appli entrestral temperaturo comunica antide mente metave union coppy applicate estato relabilitato meta e mensentrapida con